

DEUST

Mention : Préparateur/Technicien en pharmacie

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION
Conformément à l'article L. 4241-1 du code de la santé publique, le préparateur en pharmacie effectue ses missions sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien. Sa responsabilité pénale demeure engagée. Dans ce cadre, il peut réaliser les activités suivantes : - Analyse de l'ordonnance ou de la demande de produits de santé, de produits de nutrition, cosmétiques et d'hygiène corporelle. - Délivrance des produits de santé et conseils aux patients, et/ou sa représentation, concernant leur prise en charge médicamenteuse ou non, son parcours de soins, les ressources médico-sociales mobilisables, les règles hygiéno-diététiques.	<i>Compétences transversales</i> - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles <i>Compétences spécifiques</i> - Analyser la conformité réglementaire d'une prescription - Valider la recevabilité des demandes - Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande - Identifier, recenser et sélectionner des sources documentaires fiables et actualisées issues d'organismes officiels ou scientifiques pour le pharmacien, pour soi-même et dans l'intérêt du patient afin de garantir la qualité et la sécurité de la dispensation par le pharmacien	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION
- Gestion logistique du back et du front-office. - Participation à la prévention, l'information et la vigilance des patients/clients. - Accueil du public et vente. - Réalisation de tâches administratives nécessaires pour le remboursement des médicaments, de matériels, la facturation aux laboratoires. - Participation à la démarche d'assurance qualité. - Réalisation, conditionnement, étiquetage et tarification des préparations (magistrales, officinales et vétérinaires) réalisées dans l'officine ou bien en sous-traitance. - Administration de certains vaccins à certaines personnes sous la supervision d'un pharmacien formé à la prescription ou à l'administration de vaccins ou ayant suivi une formation spécifique à la vaccination contre la covid-19 conformément à l'arrêté du 4 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour	- Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement - Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement - Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels - Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement - Prendre en charge le patient dans le cadre de gestes et soins d'urgence - Donner des informations, des explications et des recommandations à la patientèle et au public - Identifier les besoins du patient en matière de produits de nutrition, cosmétiques et d'hygiène et choisir des arguments pertinents et conformes à la déontologie pour un conseil adapté et de qualité - Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social - Participer à la formation des stagiaires préparateurs en pharmacie, des nouveaux arrivants au sein de l'équipe officinale - Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique clair et adapté à l'interlocuteur en respectant la confidentialité, les règles de déontologie et d'éthique, tout en respectant la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles et dans au moins une langue vivante étrangère - Rendre compte oralement ou par écrit des opérations effectuées au responsable hiérarchique et aux autres membres de l'équipe officinale - Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies sur des registres dédiés, internes à l'officine, pour en assurer la traçabilité - Décontaminer, désinfecter et stériliser tout ce qui est ou a été en contact avec le patient, les préparations ou le matériel et les surfaces selon le niveau de risque infectieux et les normes/protocoles en vigueur - Participer aux actions de prévention de la santé sous la responsabilité du pharmacien : administration de vaccins - Participer à l'entretien de recueil d'information dans le cadre du Bilan Partagé de Médication - Participer aux campagnes nationales, régionales, locales de prévention et de promotion de la santé	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION
<u>exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique .</u>	- Donner des informations, des explications et des recommandations à la patientèle et au public - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines en lien avec l'éducation thérapeutique et la promotion de la santé - Analyser un inventaire pour évaluer les besoins - Contrôler l'identité et la qualité des matières premières, ainsi que la qualité du produit préparé - Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés - Vérifier la conformité d'un étiquetage - Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement - Assurer la traçabilité de chaque produit et son authenticité (sérialisation) - Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement - Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organismes payeurs - Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture - Préparer et passer une commande - Réceptionner et contrôler les livraisons - Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux - Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines à visée commerciale <i>Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.</i>	